

PETIT MOIS  
DES  
AMES DU PURGATOIRE

PAR L'AUTEUR DES

PAILLETES D'OR

1 PETIT VOL. IN-64 DE 128 PAGES.

Prix : chaque, 5 cts.; la douzaine, 40 cts.; le cent, \$3

INTRODUCTION.

I.

SUR L'EXISTENCE DU PURGATOIRE.

I. Le Purgatoire est un lieu de souffrance où les âmes de ceux qui meurent en état de grâce, mais sans avoir entièrement satisfait à la justice divine pour la peine temporelle due à leurs péchés, quels qu'ils soient, achèvent de se purifier en acquittant cette dette avant de pouvoir entrer dans le ciel où, d'après la sainte Ecriture, il n'entrera rien que de pur.

II. Les preuves de l'existence du Purgatoire peuvent être tirées :

1. De l'Écriture sainte :

L'Ancien Testament nous montre Judas Machabée recueillant douze mille drachmes, fruits d'une victoire mémorable, et les envoyant à Jérusalem afin qu'on offrît des sacrifices pour les âmes de ceux qui étaient morts dans le combat, ajoutant que c'est une sainte et salutaire pensée que celle de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs fautes.

Le Nouveau Testament nous rapporte ces paroles de Jésus-Christ si claires et si précises : *Il est des péchés qui ne seront jamais remis ni en ce monde ni en l'autre* (Math. XII). Il y aura donc des péchés qui seront remis en l'autre vie, — et ces autres encore dans la parabole du créancier : *Il est une prison d'où l'on ne sortira que lorsqu'on aura payé jusqu'à la dernière obole* (Math. XVIII) — et celles-ci de saint Paul : *Il y aura, au dernier jour, un feu qui détruira les œuvres de certaines âmes qui alors seulement seront sauvées* (I Cor. III).

2. De la tradition tout entière que ratifie ainsi, d'une manière infaillible, le concile de Trente :

« Si quelqu'un prétend que tout pécheur pénitent lorsqu'il reçoit la grâce de la justification, obtient la rémission de la coupe et de la peine éternelle de telle sorte qu'il ne reste redevable d'aucune peine temporelle à subir ou dans le siècle présent ou dans la vie future, en Purgatoire, avant de pouvoir entrer dans le royaume des cieux, qu'il soit anathème ! (Sess. 6me.) »

3. De la raison enfin que saint Bonaventure expose ainsi avec sa lucidité ordinaire :

« Le Purgatoire doit exister pour plusieurs causes.

« La première est, comme le remarque saint Augustin, qu'il y a trois sortes d'hommes. Les uns sont *entièrement méchants* : à ceux-là les suffrages de l'Église ne servent à rien. — Les autres *entièrement justes* : ceux-là n'en ont pas besoin. — Les autres enfin qui ne sont ni *absolument méchants ni absolument justes* : à ceux-là les peines passagères du Purgatoire, car leurs fautes sont vénielles.

« La deuxième cause est la justice même de Dieu, car comme la bonté souveraine ne souffre point que le bien reste sans récompense, de même la justice suprême ne permet pas que le mal reste impuni... »

« La troisième raison pour qu'il y ait un Purgatoire est la sublime et très sainte dignité de la divine lumière que des yeux entièrement purs peuvent seuls contempler. C'est pourquoi, il faut que chacun revienne à son innocence baptismale avant de pouvoir paraître devant la face du Très-Haut.

« En outre, toute faute offense la divine majesté, est préjudiciable à l'Église, — et déforme en nous l'image de Dieu. Or toute offense requiert une punition, — tout dommage une satisfaction, — toute déformation une réparation ; ce qui nécessite, *ici-bas ou ailleurs*, une peine qui corresponde au péché.

« De plus, on guérit ordinairement les contraires par les contraires ; et comme

le péché naît du plaisir, la peine devient son remède naturel.

« Nul ne doit profiter de la négligence qui est un défaut ; or si ce défaut n'était point puni, il semblerait y avoir de l'avantage pour la vie future à négliger ici-bas de faire pénitence. » (Comp. théol. VII)

II.

SUR LES PEINES DU PURGATOIRE.

La révélation qui nous parle clairement de l'existence d'un Purgatoire ne s'explique pas aussi clairement sur l'état où se trouvent les âmes qui ont besoin d'être purifiées ; — nous ne pouvons donc savoir exactement ni où elles souffrent, ni ce qu'elles souffrent, ni de quelle manière elles souffrent.

Nous pouvons assurer que les peines du Purgatoire sont extrêmement graves et qu'elles sont de deux sortes : la première, la plus insupportable, dit le concile de Florence, est la privation de Dieu.

Le besoin de voir Dieu et de posséder Dieu que l'âme, dégagée de son corps, comprend être l'objet unique de sa félicité, se fait sentir à toutes ses facultés avec une vivacité extraordinaire. C'est une soif brûlante, c'est une faim dévorante, c'est un vide affreux, une sorte d'étouffement produit par l'absence de Dieu, l'aliment et l'air de l'âme.

La seconde est une douleur qui fait subir à l'âme des tortures plus affreuses que celles que les tyrans infligeaient aux martyrs. L'Église n'a pas défini la nature de cette douleur ; elle permet cependant qu'on enseigne généralement qu'il y a au Purgatoire, comme en enfer, un feu mystérieux qui devore les âmes sans les anéantir ; et dit La Luzerne, bien que ce ne soit pas un article de foi, toutes les autorités donnent un tel poids à cette doctrine d'un feu expiatoire, qu'il serait téméraire de s'en écarter.

III.

SUR LES CAUSES DU PURGATOIRE.

Il y a deux causes du Purgatoire.

1. Le défaut de satisfaction suffisante pour les péchés remis. Il est de foi que Dieu en pardonnant les péchés commis après le baptême et en remettant la peine éternelle due à ces péchés quand ils sont mortels, laisse ordinairement au pécheur réconcilié la dette d'une certaine peine temporelle qu'il doit acquitter en cette vie ou en l'autre.

2. Les péchés véniels dont les justes peuvent se trouver encore souillés lorsqu'ils quittent la vie.

IV.

SUR L'ÉTAT DES AMES DU PURGATOIRE.

Quoique au milieu des plus cruelles souffrances ces âmes ne se livrent ni à l'impatience ni au désespoir, elles sont dans la grâce et dans la charité, et leur volonté est tellement transformée en celle de Dieu qu'elles veulent avec bonheur tout ce que Dieu veut. Elles adorent la main qui les frappe et quelque ardent désir qu'elles aient de leur délivrance, elles ne la souhaitent que dans l'ordre de la volonté de Dieu. Elles sont consolées par la certitude qu'elles ont de ne plus offenser Dieu et d'aller un jour le posséder dans le ciel pour toute l'éternité !

V.

SUR LA DURÉE DES PEINES DU PURGATOIRE.

Ces peines dureront peu si on les compare à l'éternité des peines de l'enfer ; mais considérées en elles-mêmes, elles peuvent durer longtemps, bien longtemps. L'Église autorise les anniversaires de plusieurs années et même de plusieurs siècles ; ce qui suppose qu'il y aura des âmes qui resteront tout ce temps en Purgatoire. Des auteurs graves, Bellarmin entr'autres, pensent qu'il y aura des pécheurs qui resteront en Purgatoire jusqu'à la fin du monde.

VI.

SUR LES BONNES ŒUVRES FAITES EN FAVEUR DES AMES DU PURGATOIRE.

Il y a entre les fidèles vivants et les fidèles morts communication du fruit

des bonnes œuvres. « L'Église catholique, instruite par l'Esprit-Saint, a appris dans les divines Écritures et l'autique tradition des Pères et enseigné dans les saints conciles qu'il existe un Purgatoire et que les âmes détenues dans ce lieu sont aidées par les suffrages des fidèles et surtout par le précieux sacrifice de l'autel. » (Concile de Trente, sess. 25e.)

Ne ne croyons pas devoir parler ici de la manière dont l'offrande à Dieu de nos propres satisfactions pour l'utilité des âmes du Purgatoire et qu'on appelle *suffrages*, c'est-à-dire *secours*, est appliquée par Dieu, ni de la mesure dans laquelle ces suffrages sont appliqués, — nous dirons plus loin quels sont ces suffrages.

Le corps mystique de Jésus-Christ se compose de trois Églises bien distinctes : l'Église triomphante dans le ciel, — l'Église souffrante dans le Purgatoire, — l'Église militante sur la terre. Ces Églises distinctes, à raison de leur situation diverse, ne composent réellement qu'un seul corps dont Jésus-Christ est le chef ; et en vertu de la communion des saints que nous professons dans le symbole, elles se prêtent une mutuelle assistance. Telle est la magnifique harmonie du corps de l'Église catholique.

Nous ne saurions, dit le Catéchisme romain, assez exalter et remercier l'ineffable bonté de Dieu qui a donné aux hommes le pouvoir de satisfaire les uns pour les autres et payer ainsi ce qui est dû à Dieu.

VII.

SUR LES PRIÈRES DES MORTS POUR NOUS.

Il est certain que les âmes du Purgatoire ne peuvent pas mériter pour elles-mêmes, mais le sentiment commun parmi les théologiens, dit Mgr Devie, est qu'on peut leur adresser des prières et que Dieu daigne les exaucer quand elles exercent la charité envers nous en demandant ce qui nous est nécessaire. — Les saints, dans le ciel, ajoute ce prélat, ne peuvent plus mériter pour eux, ils prient cependant pour nous. — C'est le sentiment de Bellarmin, de Suarez, de Lessius, de saint Liguori.

« Les âmes souffrantes, dit Bellarmin, sont saintes, elles prient comme les Saints ; et elles sont exaucées en vertu de leurs mérites antérieurs. »

« L'opinion que les âmes du Purgatoire prient pour nous, dit Suarez, est très pieuse et très conforme à l'idée que nous avons de la bonté de Dieu ; elle n'est nullement erronée. »

« Les morts, ajoute Bellarmin, peuvent nous venir en aide, parce que les membres doivent imiter le chef, Jésus-Christ. Il doit y avoir réciprocité entre les membres d'un même corps ; puisque dans l'Église les vivants secourent les morts, les morts doivent secourir les vivants, chacun à sa manière. »

La pratique de l'Église n'est pas cependant d'invoquer les morts dans le culte extérieur.

VIII.

SUR LES APPARITIONS DES AMES DU PURGATOIRE.

1. Ces sortes d'apparitions ne sont pas au-dessus de la puissance de Dieu ; elles ne répugnent à aucune de ses perfections. Mais les âmes du Purgatoire privées de leurs corps, ne peuvent, par leur propre force, se mettre en rapport avec le monde sensible, il faut un miracle pour que ce rapport ait lieu.

2. L'Écriture sainte rapporte des apparitions de morts, telles que celle de Samuel à Saül, de Jérémie et du grand prêtre Onias à Judas Machabée, de plusieurs personnes qui sortirent du tombeau à la mort de Jésus-Christ et se montrèrent à Jérusalem.

3. Un grand nombre de apparitions rapportées sont le produit de l'imagination, mais il est certain que de nos jours encore il en est de véritables. Saint Augustin, saint Bernard, saint Grégoire le Grand, saint Liguori, en rapportent plusieurs ; et il serait plus que téméraire de les accuser ou de mensonger ou de faiblesse d'esprit. Saint Thomas dit : Les âmes des morts se montrent quelquefois par une disposition particulière de la Providence pour s'occuper des affaires humaines.

4. L'Église n'a jamais condamné cette

croissance. Il est vrai de dire aussi qu'elle n'a jamais sanctionné de son autorité l'authenticité absolue d'aucune apparition citée par les saints.

5. Les âmes du Purgatoire étant saintes, bonnes et nous aimant, si elles reçoivent de Dieu la permission de nous apparaître ce n'est évidemment que pour nous témoigner leur amour ou pour faire appel au nôtre ; loin donc de nous causer des frayeurs, une apparition devrait plutôt nous combler de joie. Nous devons donc regarder comme prestige, hallucination, conte fait à plaisir toute apparition qui n'a pour but que d'épouvanter les vivants. Il est indigne de prêter ce rôle à des âmes saintes.

6. Les personnes qui se vantent de savoir ce qui se passe en Purgatoire sont des imposteurs qui abusent de la crédulité des faibles. Il peut y avoir *pêché grave* réservé aux évêques et entraînant l'excommunication s'il y a évocation des morts. Ceux qui les consultent sont également coupables et l'absolution de cette faute est, dans quelques diocèses, réservée aux évêques.

AU CIEL

ON SE RECONNAIT

Lettres de consolation

ÉCRITES PAR

Le R. P. BLOT,

Missionnaire Apostolique

30 ÉDITION

1 vol. in-18.....Prix : 25 cts

A CEUX QUI PLEURENT

LES CONSOLATIONS

Du Purgatoire

D'après les docteurs de l'Église et les révélations des Saints.

PAR

Le R. P. H. FAURE

1 vol. in-18.....Prix : 35 cts

LES

SAINTS DÉSIRS

DE LA MORT

PAR

Le R. P. LALEMANT

1 vol. in-32.....Prix : 15 cts

LE

PURGATOIRE

ET LE

CIEL

MÉDITÉES SUR LE CHEMIN DU CALVAIRE

PAR

Le R. P. BRONCHAIN.

Brochure in-32.....Prix : 5 cts